**Texte audition 7 février 2018 Assemblée Nationale**

**Développer l’accompagnement global et les leviers de prévention de la pauvreté, présidé par Olivier Véran (député) et Véronique Fayet (présidente du Secours Catholique)**

**Le 7 février 2018 à 11 H Assemblée Nationale**

 Depuis des décennies, "la lutte contre la pauvreté et l'exclusion" a montré ses limites et donne le sentiment d'un éternel recommencement.

Pourtant la  loi de Juillet 1998 de lutte contre les exclusions,  a mis en évidence l'importance de "**penser et agir avec les personnes en situation de pauvreté**" et  de considérer la grande pauvreté comme une violation du droit

Pour bâtir une société juste et durable, ceux qui n’ont jamais de se battre pour faire valoir leurs droits ne peuvent pas se passer de ceux qui doivent lutter pour y accéder. On ne peut plus se passer de leur expérience ou de l’intelligence de tous, en particulier les plus pauvres.

 Notre Mouvement, composé notamment de personnes ayant l’expérience de  la pauvreté, souhaite faire part d’une question et une seule à poser à chacun d’entre nous pour chacune des  recommandations :

« Ce que nous proposons va-t-il combler des manques, des besoins, ou va-t-il permettre aux personnes et à leurs enfants d’accéder  par elles-mêmes  aux mêmes droits que  tous, sans discriminations, en garantissant une vie digne. »

  Si l’état se contente  de combler des besoins, nous allons continuer à empiler des dispositifs, « un vrai mille feuille » comme nous le connaissons déjà et nous ne sortirons pas de l’assistance, avec son lot de honte et d’humiliation.

Pour vous parler ce matin nous sommes plusieurs, professionnels de santé, personnes vivant la grande pauvreté et c’est ensemble que nous voulons partager nos expériences et nos propositions élaborées en croisant nos analyses et nos différences. Nous allons vous parler d’un *enfant qui nait dans la pauvreté, c’est Victorine, la question que nous traitons ici est : comment faire pour que Victorine ne soit pas plus tard une femme pauvre, comment rompre le cercle vicieux de la pauvreté*

***La première question que nous voulons aborder est celle de la parentalité : qu’est ce que ça veut dire pour ceux qui l’ont mis au monde ?***

Etre parents dans la misère nous met devant trois défis : **ETRE, PROTEGER, EDUQUER**

* « **Etre pour son enfan**t » c’est exister » en tant qu’individu avec une vraie identité sociale et souvent on nous la refuse
* « **Protéger son enfant** »,  *c’est lui donner les sécurités de la vie (logement nourriture, environnement) alors qu’on les a pas*,
* « **Eduquer son petit**», *c’est ouvrir l’horizon …. géographique, culturel, temporel de l’enfant alors qu’une des caractéristiques de la misère est de ne pas pouvoir se projeter au-delà de son habitat ghettoïsé, au-delà du temps présent vers un futur meilleur et au-delà de son environnement vers la culture et les connaissances essentielles au développement*

L’attitude de la société face à ces défis incontournables fait parfois penser qu’à la limite, cet enfant des milieux pauvres, il ne devrait pas être. Et vous savez c’est à peine si la mère peut se défendre des critiques qui vont lui déconseiller la grossesse, ou bien la contraindre à y renoncer à cause du manque le logement, de son surpeuplement, de l’absence du père, du chômage.

Joseph Wresinski disait « L’enfant a-t-il droit « **au bien être**» parce qu’il existe ou bien l’enfant a-t-il droit à l’existence dans la mesure où les conditions sont réunies pour **son bien-être**? »

 « La pauvreté, (vous savez) ça démarre dans le ventre : t’es angoissée, tu te fais du souci pour ton logement, pour qu’on te prenne pas tes autres enfants, pour manger. C’est le gosse dans ton ventre qui le ressent, … Toi, tu souffres et l’enfant souffre. Après, ça dépend de ce que les familles vivent : les échecs, les insultes, les gosses, ils encaissent et alors, très tôt, on leur fait voir des psychologues etc. Nos gosses, ils n’ont pas les mêmes chances dans la vie».

**Alors nous vous confions quatre propositions**

1. Quand vous développez des actions pour les parents de Victorine, qu’ ils soient vraiment épaulés dans leur rôle de parent, soutenus, QU’il PREPARENT et qu’ils FASSENT AVEC VOUS pour que ça marche .
2. Que tout soit mis en œuvre pour permettre de développer nos compétences de parents, d’être humain et qu’on se sente citoyens à part entière. Etre et retrouver l’être humain chez « l’autre ».
3. Dans les programmes d’éducation à la santé et de prévention pour les parents de Victorine, arrêtez de donner des règles ou des marches à suivre, alors que nos conditions de vie ne nous permettent de le faire. Vous vous rendez compte ! Avoir des **normes** comme ça, ça nous abime le moral, ça nous culpabilise et le résultat  c’est l’inverse de ce vous vouliez nous faire faire.

 Et ça, ça coute de l’argent à la société.

1. Que vous mettiez en place « le droit à l’oubli » : vous n’imaginez pas l’importance pour les familles du droit à l’oubli, c’est le casier judiciaire social, on se pose même la question sur le logement ou le placement si ça nous met pas en dehors de nos droits:

«  On vous ressort l’histoire familiale. La question de la durée de conservation des données des familles est posée. » Par exemple moi j’ai été placé, je suis grand mère et quand j’ai demandé la garde de mon petit fils on me l’a refusé parce que j’ai été placée enfant vous vous rendez compte !

Nous proposons  que d’abord on arrache les racine du mal qu’est la pauvreté

 *« C’est les racines qui sont à arracher … »*

Il faut donner des espaces de propositions et des impulsions pour que les racines de cette misère soient *« non seulement dites… mais aussi… qu’avec les gens qui décident avec vous on trouve des instruments qui les arrachent pour nos gosses, alors on arrachera la pauvreté, ….. et s’il n’y a plus de racines la plante meurt »*

**Mais comment la construction d’une politique affirmée de prévention de la pauvreté** en mobilisant le droit commun pourrait- elle assurer à Victorine une meilleure égalité des chances dès l’enfance

 « *L’égalité des chances* », consiste à d’abord donner une chance… donc à mettre en place les conditions pour les plus pauvres d’avoir « la chance » d’être citoyens à part entière, par l’école égalitaire bien sûr mais aussi dès la naissance. Il faut agir sur les déterminants de santé. Pour cela …nous pensons qu’il est indispensable de repenser à

* L’accès à une à **la nourriture de qualité** pour les bébés et les enfants et les parents de Victorine, des mères malnutries auront du mal à allaiter leur enfant
* L’accès à un **Habitat digne**
* Et l’accès à des **lieux de vie** moins dangereux pour les enfants, souvent nos enfants ne sortent plus des appartements parce qu’on a peur pour eux, peur du bas de l’immeuble…

L’égalité des chances c’est aussi faire de la « prévention de la pauvreté » : se concentrer sur la protection de la santé pour tous. Meilleurs vœux et surtout la santé ! Dit le dicton populaire, oui la mauvaise santé est un marqueur de la pauvreté. Nous parlons souvent du droit à la santé pour tous mais non, tous n’ont pas droit à la santé ! La maladie ne choisit pas, elle frappe les uns ou les autres ! Mais tous nos citoyens ont **droit à la protection de la santé**, et ça c’est **inscrit dans les droits de l’homme**.

Protéger la santé c’est pour nous d’abord s’attaquer à la faim et agir

*AGIR Pour une alimentation digne et durable pour tous :*

Vous savez, se nourrir et nourrir les siens est un acte constitutif de l’être humain et de l’espèce animale. Un oiseau nourrit ses petits, une maman aussi, un papa cherche de quoi nourrir les siens !

Ne pas avoir accès à cette fonction met les personnes en situation d’inhumanité, et les met en échec dans leur mission de parents, de consommateurs, de citoyens dans une société démocratique.

Une amie qui n’a pas pu se joindre à nous pour des raisons de maladie nous dit souvent :

« Attention, ce n’est pas en distribuant de la nourriture gratuite qu’on va avoir des gens citoyens ! Ce n’est pas possible ! »

C’est pourquoi l’accès à une alimentation digne et durable est essentiel dans la lutte contre la pauvreté et dans la recherche d’une rupture de la spirale de la pauvreté. La faim, la peur de ne pas pouvoir nourrir ses enfants est la pire des précarités, elle tétanise la personne et bloque ses dynamiques pour rebondir, contraint les enfants à sortir le plus vite des études pour chercher à gagner de l’argent. Elle est à l’origine de nombreuses rechutes dans la pauvreté.

« Une  politique alimentaire doit permettre de retrouver son humanité, ses dynamiques personnelles et le plaisir d’être citoyen. Il mettra en œuvre la co-construction et la participation de l’ensemble des acteurs du système alimentaire et des personnes concernées pour fixer les objectifs, les atteindre et les évaluer. Alors ce sera un vrai arrêt dans la spirale de la pauvreté.

« On ne peut pas ancrer la lutte contre la précarité alimentaire sur le bénévolat c’est l’ancrer dans une différence entre les citoyens et c’est donner un pouvoir alimentaire des uns sur les autres.... et ça contribue à créer des tensions»

**Comment faire pour garder le cap de la dignité autour de l’accès à l’alimentation ?**

1. D’abord faire **« une charte» pour les acteurs de l’alimentation pour une alimentation digne et durable pour tous**. Ça c’est pour inscrire les rails de nos actions

Tout le monde a pensé à donner, à donner des aliments dont on ne veut plus ou qu’on a en trop mais après ça ne va nulle part. C’est comme poser une gare dans une ville et puis un train et ensuite on va où avec ce train s’il n’y a pas de rails pour donner la direction. Pas de rails pour dire où on va et quelle est la destination de notre voyage ensemble »

Un collectif du territoire Terres de Lorraine dont nous faisons partie a construit une charte qui s’appuie sur nos propositions contenues dans un livre « se nourrir lorsqu’on est pauvre ». Des CCAS, des associations comme le secours catholique, la croix rouge mais aussi le département, les mairies, bref ensemble nous avons signé cette charte.

Vous y trouverez des principes à garder en tête dans les actions alimentaires :

*Un Accès digne : oui !* ***C’est aussi* un droit fondamental le droit à l’alimentation**! La perte de dignité, la honte, la perte de fierté du fait de devoir demander de l’aide pour se nourrir.

 On le retrouve tout le temps.

*· Un Accès durable*  **au sens du développement durable**, développement économique, social et écologique et **au sens du « long terme »** dans l’action.

*· Une Alimentation de qualité****, « de toutes les qualités »***: l’alimentation dans toutes ses dimensions (santé et environnementale mais aussi dans sa dimension sociale, gastronomique, familiale et sociétale...) Celle qui **permet de renouer avec le lien social**

Et enfin

*· Pour permettre l’inclusion sociale et citoyenne de tous*il est primordial de promouvoir pour tous un rôle **d’acteur de son alimentation et non pas de bénéficiaire**, acteur pour construire avec, acteur permettant la mixité sociale des projets.

**Garder le cap et la dignité demande aussi**

1. Le développement de **passerelles entre l’urgence et le droit commun c’est notre cheval de bataille**. L’urgence est indispensable, on ne pourra pas l’enlever on est bien placé malheureusement pour le dire.

Mais ça, ça ne fait pas sortir de la pauvreté. Il faut qu’on puisse emprunter le plus vite possible un pont vers un accès de droit commun où on retrouve notre dignité : choisir, acheter, et payer et nourrir nos enfants

1. Et puis l’aide alimentaire doit rester une réponse à l’urgence alimentaire et **non** **LA seule réponse à l’insécurité alimentaire** en France.

Et ensuite il faut mettre en place des **évaluations de ce qui est fait avec nous les passagers du train** , et puis passer maintenant d'initiatives locales isolées à une démarche globale efficace qui fait « **système alimentaire**» . Nous vous invitons à lire l’exemple de l’Expérimentation en territoire Terres de Lorraine et son évaluation.

**Nous vous faisons alors quatre propositions**

1. Redonner **accès à la terre nourricière** (comme on a eu les jardins ouvriers) avec les minimas sociaux, « des jardins nourriciers ce n’est pas des jardins partagés », *« on a besoin de manger  »*
2. Soutenir les **groupements d’achats** mixtes populations en précarité et tiers aidants (expérimentation Terre de Lorraine /ATD) et leur accès aux producteurs locaux, aux produits issus de la loi anti gaspillage. Vous savez ces produits pour le moment ne sont redistribués et accessibles que dans l’aide alimentaire.
3. Permettre **dès la distribution alimentaire des passerelles vers l’alimentation durable**
4. Travailler ensemble sur la **teneur et les barèmes des contrôles** demandés pour une aide alimentaire. En effet ils varient d’une structure à une autre et nécessitent que la personne répète continuellement ses difficultés de vie à des professionnels et non-professionnels qui ne sont pas en capacité de prendre le recul nécessaire à l’empathie

***Mais si Victorine et ses parents qui vont accueillir l’enfant n’ont pas de droits ou ne savent pas qu’ils ont des droits alors …***

Pourront-ils être accompagnés dans ce moment et comment ?

* Il nous faut **Repérer les causes** des non recours aux droits et agir

*«  Il y a les pannes de dynamiques familiales ou sociales … les gens s’enferment »*

*« Il y a les maladies invalidantes et les personnes ne vont pas se faire soigner par peur des autres et peur de se faire placer les enfants ou par peur du diagnostic »*

*« Il y a le manque de connaissance »*

*« Il y a LA HONTE »*

*« Il y a la peur des TRAVAILLEURS SOCIAUX »*

Une personne qui ne sait pas ce qu’elle va pouvoir manger soit elle court dans tout les sens et se fâche mais le plus souvent les gens vraiment au bout du rouleau se terrent chez eux … ils essaient de vivre en compromis avec eux –même ».

* Alors il faut favoriser l’accès aux droits me direz-vous ?

 Favoriser … de favoriser l’accès aux droits… est un mot qu’on n’aime pas, « on favorise l’accès aux droits et ensuite … ceux qui ne l’ont pas c’est qu’ils ne l’ont pas voulu ? » … et là on peut écarter certains.

Alors non pas favoriser l’accès aux droits mais reprendre la loi de lutte contre les exclusions de 1998 : le droit vient à la personne c’est dit dans la loi, le citoyen ne doit pas s’en emparer mais il possède le droit.

Nous demandons sur le territoire des  **lieux RTD « Rencontre tes droits »,** dans les villages, dans les villes pour que tous puissent y cueillir leurs droits.

* Et l’accompagnement comment le faire, c’est une question qui nous anime tous :

L’accompagnement par un membre de son entourage, de sa communauté culturelle, de son encadrement social ou associatif, est sûrement un élément facilitateur dans l’accès aux droits, mais des conditions de mise en œuvre semblent indispensables pour que cet accompagnement soit bien une interface.

*«Si des fois, j'avais eu des renseignements, il y a des choses qui ne se seraient pas passées comme elles se sont passées, mais non on est rentré dans ma vie pour m’aider et ça m’a détruit ce regard sur mes problèmes ! » tu sais les nouvelles techniques sur les ordis ce serait plus personnel et on nous regarderait moins sous le nez »*

Accompagner peut se faire de personne à personne mais aussi à l’aide des interfaces techniques et informatiques. Dans tous ces modes d’accompagnement il est nécessaire de:

* Développer des « pratiques apprenantes » entre les usagers et les accompagnants
* Développer des «interfaces » utilisables par les personnes vers lesquelles elles sont dédiées
* Co former acteurs et usagers

**D’abord l’Interface interpersonnelle**:

Il faut **donner un « cadre métier »** à l’accompagnement pour les pairs aidant, les pairs médiateurs, les bénévoles

*«  Accompagner c’est un métier … on devrait en faire une « validation »*

*, « il n’y a pas de recommandations de bonne pratiques, pas de lieux de ressourcement pour les accompagnants ».*

 « *L’accompagnement de personnes en difficulté ne peut pas être fait seul et n’importe comment par des gens pleins de bonne volonté.»*

**En ce qui concerne les Interfaces informatiques**il est nécessaire souvent d’avoir la présence d’un interlocuteur facilitateur et d’un lieu qui met à disposition des outils et du réseau, il y a beaucoup de lieux de nos implantations sans connexion.

Ces interfaces pour quoi faire ? Pour un accès personnalisé et simplifié de la personne à ses droits. Citons ainsi :

* **Le coffre-fort numérique** (comme celui de la poste) : un espace dédié sur lequel sont déposés par les institutions l’ensemble des données nécessaires pour ouvrir les droits d’une personne (dossiers CAF , fiches pôle emploi , fiches de salaires , etc… ) . La personne en a les codes et l’ouvre, prend ses justificatifs, fait un dossier avec ses justificatifs et fait sa demande d’ouverture de droits en trois clics. On peut aussi imaginer des flux directs vers la CAF et la CPAM (modèle du PFIDASS) qui permettent des ouvertures rapides et simplifiées : expérimentation à Nancy ARS Grand EST
* **La banque de ressource**: c’est un site protégé sur lequel sont déposés l’ensemble des démarches auxquels l’accompagnant ou la personne peuvent être amenés à faire lors de dossier d’ouverture de droits dans le domaine de la santé et du social. Cela comprend l’ensemble des lettres types, des dossiers d’ouverture de droit santé et social, de demandes de prestations ou d’aides exceptionnelles et vers qui se tourner. Ce serait un sésame pour les personnes, les accompagnants et les pairs aidants ou pair médiateurs : expérimentation association AD2S ARS Grand EST
* **La boussole des droits** : le logiciel géo localise le porteur sur son téléphone portable et lui ouvre sur un site l’ensemble des droits santé travail et social et de nombreux conseils pour s’intégrer et utiliser ses droits : expérimentation à Reims pour les jeunes ARS Grand EST

Attention particulière : ces interfaces informatiques ne peuvent pas remplacer les professionnels de l’action sociale mais peuvent permettre **d’agir ensemble plus conjointement** car l’individu est possesseur de son accès, cela place les relations sur un autre plan et donne un pouvoir interactif. D’autre part les interfaces informatiques permettent d’être plus rapides et plus réactives face à un dossier d’ouverture de droits et les expérimentations sont encourageantes.

**Et quelle protection sociale pour les parents de Victorine?**

Le Mouvement ATD Quart-Monde, a pour objectif de favoriser des solutions de droit commun dans un modèle économique acceptable par tous.

 « Que l’hôpital ne nous endette pas et qu’on puisse enterrer nos morts »,

Voilà ce que nous entendons lorsqu’on parle de panier de bien de soins. Nous sommes loin de ce que nous entendions lors de la préparation de la CMU dans les années 90. Et pourtant c’est bien cette préoccupation qui a animé les militants Quart-Monde lorsqu’ils ont travaillé sur la « mutuelle pour tous » en 2009. Accéder à une mutuelle lorsqu’on dépasse les seuils, retraite, RSA activité, AAH, ASPA, demandeurs d’emploi, travailleurs précaires est alors impossible. Nous voyons que de nombreuses personnes alors n’ont plus de mutuelle.

 C’est ensemble, militants Quart-Monde et professionnels que nous avons construit un contrat, qui comprend à la fois la santé mais aussi une allocation obsèques. Un panier de bien négocié avec des personnes en précarité comme celui d’ATD avec la SMI et son analyse des comportements depuis 2009, permet d’apprécier la justesse de leurs choix. L’étude des postes les plus déficitaires, des postes à risque, de l’équilibre P/ T, et de l’usage qui en est fait pourrait servir de base de réflexion et de travail sur l’accès à des prothèses, des lunettes et des audio prothèses sans dépassement. Ce contrat est à l’équilibre avec des prestations de bonne qualité, approchant le « **panier de soins nécessaires, pour que tout le monde puisse y avoir accès » voulu par notre ministre de la santé.**

Quatre propositions

* **Remettre en œuvre la CONNEXITE DES DROITS CMU, ACS ET RSA socle et activité, ASPA ET AAH** cela permettra de réduire considérablement les non accès aux droits santé et des procédures d’accès aux droits simplifiés (voir plus haut) particulièrement dans les Permanences d’Accès aux Soins de Santé (PASS) pour « cueillir les droits »
* **Travailler avec les professionnels de santé** *« Il faut agir avec ceux qui soignent, ils ont une importance capitale pour la réussite et la mise en œuvre de la protection de la santé des plus pauvres. Nos actions sont souvent réalisées avec les usagers et les institutions mais rarement avec les professionnels (réseau Wresinski santé) »* De nombreux professionnels de santé sont proches des populations ils ont aussi une vraie expertise et nous le voyons lors des co-formations où usagers et professionnels se forment ensemble , lors des laboratoires d’idée santé d’ATD Quart-Monde où les militants Quart-Monde agissent et demandent aux professionnels de santé , directeurs d’hôpital, médecins généralistes , professeurs en intelligence artificielle, politiques responsables des services de santé, dentistes de venir leur apporter leur point de vue et de croiser leurs expériences. C’est lorsque les propositions sont validées ensembles qu’elles ont le plus de force et le plus de proximité du terrain. ENTENDRE et S’ENTENDRE, EXPLIQUER et S’EXPLIQUER , amène à comprendre mieux et à se comprendre alors les lois peuvent être appliquées efficacement nous pensons.
* **Améliorer les prises en charges à l’hôpital et en cliniques**
	+ un accueil à des **consultations non programmées** sur tout le territoire en médecine générale et spécialité et dentaire (**hôpital hors les murs**)
	+ Une attention particulière aux plus pauvres dans le cadre du déploiement de la **médecine ambulatoire**: il est nécessaire de garder en secteur hospitalier de suite les personnes qui n’ont pas d’habitat ou des conditions de vie indignes et pas de lien social compatible avec la prise en charge ambulatoire et pas suffisamment de revenus pour payer ce que coûte le maintien à domicile. Nous attirons votre attention sur les nombreuses demandes d’aide exceptionnelle ou de sur complémentaires pour palier aux coûts induits pour le malade par le virage ambulatoire tant souhaité par les politiques de santé.
	+ **l’accès à l’hôpital sans risque de dettes** il faut savoir qu’il y a des poursuites par le Trésor Public des personnes qui ont une dette hospitalière qui aboutit à des retenues sur le chômage, la retraite etc. Nous demandons l’application de l’interdiction de demander des suppléments à l’hôpital particulièrement en ambulatoire (surcoûts demandés dans les cliniques, des dépassements non pris en charge, tiers payant non programmé) et l’obligation du tiers payant, et l’obligation de la prise en charge par les régimes obligatoires et complémentaires du coût réel.

*« La clinique m’a demandé 9 euros à Epinal pour téléphoner à ma mutuelle et voir avec elle s’ils pouvaient faire le tiers payant, j’ai pas pu payer alors j’a avancé la facture à la clinique avec l’argent que je n’avais pas »*

*«A Bordeaux,  j’ai appelé pour prendre rendez-vous à la clinique, ils m’ont donné un rendez-vous très aimablement mais quand j’ai dit que j’avais l’ACS, ils m’ont dit : « alors on annule le rendez-vous ? »*

* **améliorer la protection sociale obligatoire et complémentaire**
* Nous nous félicitons de la réussite de la mise en œuvre des mutuelles ACS à laquelle ATD a été associé largement et l’association ACS-P que nous avons cofondé avec de grands groupe mutualistes couvre actuellement 37% des personnes bénéficiant de l’ACS. Lors de l’évaluation de trois années de fonctionnement de cette association et de ses contrats nous avons noté que 31.4% des assurés interrogés déclarent ne pas avoir eu de complémentaire santé avant d’avoir la mutuelle ACS de l’ACS-P. La mutualisation est donc une bonne voie de protection de la santé. Il nous semble cependant qu’ **un label permettant l’orientation des usagers en situation de précarité vers un produit complémentaire santé sécurisé** permettant un choix serait plus encore plébiscité que ces contrats sur appel d’offre qui sont contraignants. Evaluation ACS-P Nov 2018

**Mais malheureusement le papa de Victorine suite à une grave maladie est décédé, mort à Dijon, transporté dans ce grand centre hospitalier, parce que sa maladie ne pouvait pas être soigné à l’hôpital de Langres, il est dans les frigos …. Personne ne peut payer son retour à Langres et comment paiera-t-on son enterrement. Il existe l’enterrement des indigents … C’est quoi un enterrement d’indigent ? C’est quoi la loi ? Comment on fait ? Si rien n’est possible la maman de Victorine va s’endetter à vie pour payer les funérailles de son homme et Victorine vivra avec cette dette … qui l’entrainera dès le plus jeune âge dans la spirale ….de la pauvreté !**

Le Mouvement ATD Quart-Monde demande

* Une vraie législation et une procédure pour les **enterrements d’indigents** sur le territoire
* **Une garantie décès pour tous** incluse dans la CMUC et dans les contrats ACS, nous avons mis en place un contrat type avec les militants Quart-Monde que nous vous soumettons (Contrat Nao entre ATD / CNP assurance)
* **l’encadrement du prix des inhumations**  et une négociation de prix et de procédure pour les enterrements comme nous avons mis en place le label ATD avec ROC ECLERC en région Lorraine

Nous vous remercions pour votre attention

Nous avons amené un peu de notre vie, de notre travail

mais nous savons que ces propositions ne peuvent prendre leur effet que si nous tenons compte des différents temps :

celui des politiques, le vôtre, qui est pressé,

celui des institutions, qui est cadré, encadré même,

et **le temps des populations souvent long, à la mesure de leur éloignement de notre société normative et pressée**

Annexes